

RÉSOLUTION N° 682

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2021- VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE
(LE CONSEIL) 2019**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-et-unième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 732 (21), “Ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres de l’Agriculture des Amériques 2021 – Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’analyser l’ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Quarantième-et-unième réunion ordinaire, a analysé l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques – Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil),

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques 2021 – Vingt-et-unième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil).
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l’Agriculture de leur pays de l’importance d’assister à cette réunion.